

sur l'océan et profitent de taux de transport très modiques pour la houille ou le mazout dont elles ont besoin.

Comme je l'ai déjà dit, si l'eau manque, les turbines, les générateurs, les tableaux de distribution, les transformateurs, les lignes de transmission, les circuits de distribution et tout l'appareillage sont inutilisés et il n'y a aucune économie, car dans une installation hydroélectrique le coût est presque entièrement imputable aux immobilisations. En conséquence, la valeur de l'énergie produite aux heures de pointe au moyen de l'eau emmagasinée dans les bassins est la même que celle qui est produite par l'autre méthode, c'est-à-dire par la vapeur.

Au coût de 7/10 c. par kilowatt-heure, disons, les .87 billion de kilowatts-heure d'énergie de pointe représentent une somme annuelle de 6.1 millions de dollars, c'est-à-dire ce que coûterait la solution de remplacement.

Toutefois, je dirai à la Commission en particulier qu'un bon marché comporte toujours des bénéfices pour les deux parties intéressées et nous ne demandons certainement pas que l'État d'amont reçoive la pleine valeur en espèces ou l'équivalent.

Dans tous les cas où nous pouvons travailler ensemble, il est équitable qu'il y ait division des bénéfices. En conséquence, le remboursement en espèces ou sous la forme d'énergie doit être un moyen terme entre la valeur de l'énergie produite d'une part, ou du coût de l'emmagasinage des eaux et des frais connexes, d'autre part.

La division exacte des bénéfices ne saurait être l'objet d'une règle générale, mais doit être fixée d'un commun accord dans chaque cas et c'est le principe qui m'a inspiré au cours de toute la discussion sur la valeur des avantages pour les intéressés d'aval.

Aucun membre de la section canadienne de la Commission internationale conjointe n'a tenté de fixer une ligne de partage définitive.

Je soutiens cependant que la valeur de l'eau emmagasinée dans des périodes cycliques doit être calculée d'après le coût de la production des centrales thermiques aux heures de pointe et non d'après le coût moins élevé de la production de base constante de l'énergie hydroélectrique. Aux heures de pointe, la production de l'énergie coûte de 7/10 c. à 1 c. par kilowatt-heure.

Je vois dans votre rapport que vous allez continuer d'exiger, dans le bassin du Columbia, le prix de base de \$17.50 par c.v., soit approximativement 2.1/10 c. par kilowatt-heure.

Des conditions analogues régissent la constitution annuelle des réserves d'eau, mais dans le cas présent ces valeurs sont sujettes à quelques modifications pour la bonne raison que les grandes réserves ne sont pas toujours utilisées pendant les années où le débit est élevé; ou même suffisant.

Par exemple, le débit peut être plus que suffisant même aux heures de pointe et alors l'excédent doit être estimé en relation des augmentations qui peuvent se produire dans l'utilisation constante de base.

Dans la conférence que vous avez donnée aux Bermudes, vous avez exprimé une opinion semblable.

Monsieur le président, j'aborderai maintenant le sujet auquel vous portez sans doute le plus d'intérêt. Je veux parler des propositions que j'ai mentionnées à l'égard des divers projets et arrangements que la Commission devrait étudier en vue des conclusions qu'elle est appelée à formuler dans le rapport qui lui a été demandé sur le bassin du Columbia.

Pendant la période requise pour l'aménagement du Fraser et la construction du barrage Mica, il sera peut-être possible de fournir temporairement, à un prix convenable, un débit régularisé à l'usage des usines du bassin du Columbia situées États-Unis. Ceci aurait lieu juste pendant la période où l'on anticipe une grande disette d'énergie aux États-Unis et permettrait à la région du nord-ouest